

Université
de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 29 avril 2025

Délibération

n°47 -2024

Point 4.8

Point 4.8 de l'ordre du jour

Remboursement étudiante

EXPOSE DES MOTIFS :

L'étudiante . s'est inscrite au DU Etudes françaises pour l'année universitaire 2024-2025 et s'est acquittée de l'acompte des droits spécifiques de 300 euros. Elle a par la suite été acceptée en licence à la Faculté de Psychologie et a demandé le remboursement de la somme versée. La direction lui a accordé exceptionnellement le remboursement de l'acompte de 300 euros.

La décision a été approuvé par le Conseil de la Faculté des langues du 17 mars 2025.

Rapporteur : Frédérique BERROD, Présidente

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la décision du Conseil de la Faculté des langues et approuve un remboursement de 300€ des droits spécifiques du DU Etudes françaises pour l'étudiante .

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	9
Ne participe pas au vote	1

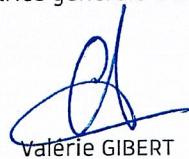
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 30 avril 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

RELEVÉ DE DÉCISIONS

du conseil de la Faculté des langues

Séance du 17 mars 2025

1) Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 3 février 2025

Votes favorables : 24 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Vote sur le principe de la mise en place de commissions qui restent à définir dans leurs compositions et leurs missions

Votes favorables : 24 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0
La mise en place de commissions est approuvée à l'unanimité.

3) Composition du Bureau du Conseil

Vote reporté à une date ultérieure

4) Dates limites des inscriptions administratives et pédagogiques

Votes favorables : 24 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0
Les dates sont approuvées à l'unanimité.

5) Modifications de maquettes 2025-26

Votes favorables : 24 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0
Les modifications sont approuvées à l'unanimité.

6) Modalités d'évaluation 2025-26

Votes favorables : 24 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0
Les modalités d'évaluations sont approuvées à l'unanimité.

7) Renouvellement des diplômes d'université 2025-26

Votes favorables : 24 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0
Les renouvellements sont approuvés à l'unanimité.

8) Remboursement étudiante

Votes favorables : 24 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0
Le remboursement est approuvé à l'unanimité.

Le 18 mars 2025


Le Doyen
Thomas MOHNIKE
Faculté des langues
Université de STRASBOURG
7, rue des Dominicains - 67000 STRASBOURG
Doyen